

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-1038

présenté par

Mme Pic, Mme Santiago, Mme Rabault, Mme Thomin, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:****Mission « Défense »**

Dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'information sur l'évaluation de la mise en oeuvre du dispositif « d'économie de guerre » concernant l'industrie de défense, tel que détaillé par le ministre des Armées en septembre 2022.

Ce rapport évalue les différentes dimensions du dispositif : la simplification des besoins, l'assouplissement des règles de délivrances des licences d'exportation et, plus généralement, la simplification administrative, la mise en place d'un agenda de relocalisation, la politique concernant l'accroissement et la gestion des stocks.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à proposer que la nouvelle orientation de la politique industrielle de défense qui vise à la faire entrer dans une "économie de guerre" fasse l'objet d'une évaluation régulière, compte tenu de la dégradation de l'environnement international. Il est souhaitable que cette nouvelle orientation de la politique de défense fasse l'objet d'un contrôle démocratique de la représentation nationale.

Cette évaluation doit concerner l'ensemble des dimensions de la réorientation de la politique industrielle de défense: la simplification des besoins, l'assouplissement des règles de délivrances des licences d'exportation et plus généralement la simplification administrative, la mise en place d'un agenda de relocalisation, la politique concernant l'accroissement et la gestion des stocks.